



# TROP C'EST TROP !!!

Les représentants du personnel CGT et Force Ouvrière ont rencontré ce jour, le 23 janvier 2019 à 09h30, Madame la Directrice, dans le cadre de la négociation obligatoire, suite au dépôt du préavis de grève déposé le 21 janvier à partir de midi.

Sur nos revendications :

- Maintien de tous les effectifs et notamment les effectifs de contrats à durée déterminée.
- Maintien de l'amplitude horaire en 7 heures et 36 minutes avec 17 jours de RTT.
- Respect du décret 2002-8 du 4 janvier 2002 notamment en ce qui concerne la durée des congés estivaux.
- Le remplacement de tous les arrêts maladie quelque soit leur durée.

Elle nous informe de la mise en place des suivantes mesures à compter du 1er mars, à savoir :

- Diminution des effectifs pour arriver aux effectifs autorisés par l'ARS
- Mise en place de la durée de travail hebdomadaire à 7h30 pour l'ensemble du personnel.
- L'arrêt des contrats mis en place pour la perte des CAE.
- Maintien de la durée des congés d'été à 3 semaines consécutives (comme le prévoit la loi).
- Le remplacement des arrêts maladies de courte durée sera négocié au cas par cas avec les cadres.

Nous l'informons de notre désaccord sur ces mesures mais Mme la directrice campe sur ses positions.

Nous lui rappelons que toutes ces mesures sont contre-productives et vont à l'encontre de la bonne prise en charge des patients. Elles sont génératrices de dysfonctionnement et d'arrêts maladie et mettent à mal le personnel du CH de Billom,. A cela, Mme la Directrice nous répond « que si nous n'arrivons pas à soigner, les gens, il faut changer de métier ou d'établissement ».

Nous invitons, rapidement, chacun d'entre vous à nous faire part de toutes idées et actions qui pourraient être mises en place. Les représentants du personnel CGT et FO se réuniront vendredi 25 janvier à 14h, dans leurs locaux, pour décider des actions à venir.

# ON NE LACHE RIEN !!!